



REGLEMENT SAISON 2013

La Commission Sportive de la Pratique Educatif renouvelle en faveur des jeunes pilotes de -14ans (Poussins, Benjamins et Minimes) et les féminines toutes catégories dès 6 ans des actions pour 2013.

LES JOURNEES TECHNIKIDS

Les Technikids sont des journées de stage, gratuites pour les pilotes de la Ligue de Bourgogne en priorité, encadrées par des Moniteurs Diplômés Fédéraux ou d'Etats qui initient les débutants et perfectionnent les autres aux techniques de pilotage. Ces journées sont ouvertes aussi aux pilotes féminines de tout âge.

1. Engagements dans les délais :

Pour y participer, l'envoi d'un bulletin d'inscription est **obligatoire** au minimum 15 jours avant auprès de :

Thierry GABETTE – 4 rue des blés d'or – 21 560 COUTERNON – Tél. 03.80.36.02.52

Chaque technikid fait l'objet d'un bulletin d'inscription. Un chèque de caution de 50€ est demandé lors **de la première inscription**. Si ce chèque n'est pas fait, nous refuserons l'inscription et les suivantes. Ce chèque sera restitué ou détruit en fin d'année sauf en cas d'absence non justifiée avant la journée avec un justificatif (certificat médical, ...). Dans ce cas, le chèque sera encaissé et il faudra de nouveau nous transmettre un chèque de 50€ pour participer aux autres journées.

Les bulletins d'inscription sont à retirer auprès de la Commission du Sport Educatif par mail cspe.bourgogne@yahoo.fr soit auprès de votre président de club.

2. Engagements hors délai :

L'inscription sera de 20€ pour les retardataires Bourguignons.

Les Technikids sont ouverts aussi aux pilotes des ligues extérieures contre une participation de 10€.

Ils seront acceptés dans les 15 jours précédents la journée en fonction des places disponibles.

Les jeunes pilotes devront posséder une moto et un équipement en bon état ainsi qu'une licence NET, NJ1, NJ2, NJ3 ou NJC. La protection dorsale est obligatoire et doit être présentée lors du contrôle ainsi qu'un tapis environnemental.

Si le nombre de pilotes est insuffisant, la Commission du Sport Educatif se réserve le droit d'annuler la journée.

De préférence, nous vous demandons de bien vouloir appelez Thierry Gabette les vendredi soir précédent une journée afin de confirmer votre présence mais aussi pour avoir confirmation de la tenue du stage.

2. Engagements

2.1 Modalité d'engagement

Engagement pour la totalité du Championnat ou à l'épreuve : un détail complet sur www.ligue-moto-bourgogne.org

Jusqu'à 10 jours avant l'épreuve : 15€

Moins de 10 jours avant l'épreuve : 30€

Où s'engager : En ligne sur www.engage-sports.com

Pour infos : Délégué : Jérôme Gabette - 18 chemin de St Bris 89290 VINCELOTES

@ : cspe.bourgogne@yahoo.fr

Comment :

1. Vous devez demander votre numéro de course auprès du délégué, pour cela vous devez envoyer votre demande sur papier libre, un chèque de caution de 50€ (pour absence non justifiée) à l'ordre de la **Commission Educative LMRB**. Ainsi qu'un chèque de caution de 200€ (pour le transpondeur) à l'ordre de la **Commission Educative LMRB** (Ceci est obligatoire même pour les personnes désirant ne s'inscrire qu'à une seule course en cours de la saison sous peine de voir la procédure en ligne bloquée).
2. Une fois validé, vous pouvez vous engager en ligne via internet sur www.engage-sports.com **(Créer un compte si ce n'est pas déjà fait).**

Vingt jours avant l'épreuve, le délégué transmettra la liste des engagés aux Clubs organisateurs en confirmant les numéros affectés. Les confirmations d'engagement seront envoyées aux pilotes par mail à partir du moment où ceux-ci auront satisfait aux conditions d'engagement et auront respecté la procédure en ligne. En cas d'absence injustifiée, le droit d'engagement et la caution seront encaissés par la Commission Educative. Un nouveau chèque de caution sera alors exigé afin de pouvoir participer aux épreuves restantes. Tout cas litigieux sera examiné par la Commission Educative. Le Jury de l'épreuve interdira la participation d'un pilote qui n'est pas à jour de ses droits de caution, au moment du contrôle administratif. Pour toute absence, il est impératif de prévenir le délégué par courrier ou Mail. Les messageries ou répondeurs téléphoniques ne seront pas pris comme "preuve d'avoir averti". La caution de 200 € pour le transpondeur étant valable pour l'ensemble de l'année, elle sera restituée au pilote ou détruite en fin de saison.

Catégorie 50cc

L'envoi d'un bulletin d'inscription est obligatoire au minimum 10 jours avant l'épreuve auprès du délégué. Chaque épreuve fait l'objet d'un bulletin d'inscription et d'un chèque. Tout engagement reçu sans paiement ne sera pas pris en compte. A la première inscription de l'année, le pilote doit faire sa demande de numéro sur papier libre. Ensuite pour chaque engagement, un chèque de 5€ (*frais d'engagement*) doit être fait à l'ordre de la **Commission Educative LMRB**.

Pour obtenir les bulletins d'inscription : cspe.bourgogne@yahoo.fr ou par son président de club.

2.2 Numéros de course

Les numéros de course devront être demandés au délégué avant de s'engager. Ils seront attribués, par ce dernier, au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat de Bourgogne. Le pilote, participant au Championnat,

le conservera pour toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves. Un pilote ayant obtenu un numéro auprès de la FFM, (pour les inscrits dans les épreuves de Championnat de France), peut demander à ce que ce même numéro lui soit attribué pour les épreuves du Championnat de Bourgogne. Ce pilote sera prioritaire dans le choix de son numéro

2.3 Conditions d'engagement

_ Jusqu'au 10ième jour précédent l'épreuve, le Délégué ne peut refuser un pilote répondant aux règles précisées ci-dessus (NJ1, NJ2 ou NJ3 licenciés en Bourgogne). Dans ce cas, aucun pilote extérieur, NJ1/NJ2/NJ3 ou "1 Manifestation" ne pourra être admis. Si le nombre de pilotes ainsi engagés dépasse le nombre prévu sur le rapport d'homologation du circuit, il sera procédé à la division en deux catégories.

_ Dans les 10 jours précédent l'épreuve, et en fonction des places laissées disponibles par les pilotes engagés dans les délais, l'épreuve sera ouverte aux pilotes détenteurs de licences, "1 Manifestation", et aux pilotes non licenciés en Bourgogne. Dans ce cas il n'y aura pas de division de catégories car le nombre des inscrits ne pourra dépasser le nombre maximum de pilotes admissibles.

3. Déroulement des épreuves

Tous les pilotes doivent être passés au contrôle administratif et technique pour pouvoir participer à l'épreuve. Le transpondeur devra être obligatoirement monté sur la machine pour le passage au contrôle technique.

Rappel: seuls les pilotes Bourguignons possédant la licence NJ1/NJ2/NJ3 avec minimum le guidon d'argent pourront prétendre être classés en Championnat.

3.1 Catégorie Poussin / Benjamin

Seront admis tous les pilotes licenciés en Bourgogne. Chaque épreuve comportera 1 séance d'essais libres, 1 séance chronométrée (pour l'entrée en grille) puis 2 manches de 10 minutes + 1T.

Si nécessaire, des pilotes extérieurs seront acceptés afin de compléter le plateau. Les épreuves sont communes aux deux catégories d'âge. Le classement scratch permet également d'obtenir un classement séparé, par catégorie (poussins / benjamins). Le classement scratch de chaque manche permettra d'attribuer les points comptant pour le Championnat (barème ci-après).

3.2 Catégorie 50cc

Seront admis tous les pilotes licenciés en Bourgogne, suivant les règles précisées à l'article 1.1.

Chaque épreuve comportera 2 séances d'essais libres, puis 2 démonstrations de 10 minutes durant les entractes et si le temps le permet.

Si nécessaire, des pilotes extérieurs seront acceptés afin de compléter le plateau. Les démonstrations sont effectuées pendant les entractes. Il y aura la possibilité de les encadrés en dehors des démonstrations.

3.3 Horaires

Pour un bon déroulement des journées, un plan de journée à été établi pour guider les Clubs Organisateur.

Cas d'une épreuve de Championnat de Bourgogne seul :

ESSAIS/QUALIFICATIONS

08h00 - 08h15 = Essais Open MX1	15 min
08h20 - 08h35 = Essais Open MX2	15 min
08h40 - 08h55 = Essais 125 cm ³	15 min
09h00 - 09h15 = Essais Espoirs 85 cm ³	15 min
09h20 - 09h35 = Essais Vétérans	15 min
09h40 - 09h50 = Essais MX Kids	10 min

10h00 - 10h15 = Essais Chrono Open MX1	15 min
10h20 - 10h35 = Essais Chrono Open MX2	15 min
10h40 - 10h55 = Essais Chrono 125 cm ³	15 min
11h00 - 11h15 = Essais Chrono Espoirs 85 cm ³	15 min
11h20 - 11h35 = Essais Chrono Vétérans	15 min
11h40 - 11h50 = Essais MX Kids	10 min

COURSES

13h15 - 13h40 = 1ère manche 125 cm ³	20 min + 1T
13h45 - 14h10 = 1ère manche Vétérans	20 min + 1T
14h15 - 14h25 = 1ère manche MX Kids	08 min + 1T
14h30 - 14h55 = 1ère manche OPEN MX2	20 min + 1T
15h00 - 15h25 = 1ère manche OPEN MX1	20 min + 1T
15h30 - 15h50 = 1ère manche Espoirs 85 cm ³	15 min + 1T

10 minutes Libre Organisateur

16h00 - 16h25 = 2ième manche 125 cm ³	20 min + 1T
16h30 - 16h55 = 2ième manche Vétérans	20 min + 1T
17h00 - 17h10 = 2ième manche MX Kids	08 min + 1T
17h15 - 17h40 = 2ième manche OPEN MX2	20 min + 1T
17h45 - 18h10 = 2ième manche OPEN MX1	20 min + 1T
18h15 - 18h35 = 2ième manche Espoirs 85 cm ³	15 min + 1T

18h50 PODIUM / RECOMPENSES

3.4 Placement sur la grille

Le placement dans le pré parc pour l'essai et la séance chronométrée sera établi d'après le classement du Championnat.

Seulement pour la première épreuve, les pilotes tireront au sors leur place au pré parc.

3.5 Changement de catégorie

Un changement de catégorie sera accepté en cours de saison si le pilote en fait la demande auprès de la Commission Educative et / ou du Délégué au moins 8 jours avant l'épreuve et avec leurs accords.

Note : il perdra alors le bénéfice de ses points acquis précédemment et sera considéré comme recommençant un autre Championnat.

3.6 Représentant des pilotes

Lors de la première épreuve, il sera procédé à l'élection d'un représentant des pilotes dans chaque catégorie.

4. Classements

4.1 Barème

Chaque manche est considérée comme une épreuve en soit, ceci pour chaque catégorie retenue. Les points attribués par manche sont :

1 ^{er}	25
2ème	22
3ème	20
4ème	18

5ème	16
6ème	15
7ème	14
8ème	13

9ème	12
10ème	11
11ème	10
12ème	09

13ème	08
14ème	07
15ème	06
16ème	05

17ème	04
18ème	03
19ème	02
20ème	01

Rappel : seuls les pilotes titulaires d'une licence NJ1, NJ2, NJ3 licenciés dans un club de Bourgogne avec en sa possession au minimum le guidon d'argent, peuvent prétendre à marquer des points en Championnat.

4.2 Classement d'une épreuve

Le classement général d'une épreuve sera calculé, en additionnant les points obtenus à chaque manche. Celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points, sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche, sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex æquo.

4.3 Classement du championnat

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

4.4 Classement pour les pilotes inscrits en Championnat de France

Les pilotes engagés dans une épreuve de Championnat de France se déroulant le même jour qu'une épreuve de Championnat MX KIDS (sous réserve qu'ils soient inscrits à cette même épreuve), se verront attribuer :

- 10 points pour la participation aux manches de Championnat de France.
- la totalité des points acquis au cours des manches du Championnat de France, affectés d'un coefficient 2 jusqu'à concurrence de : **50** points.

IMPORTANT : néanmoins, pour prétendre à obtenir ces points, les pilotes concernés devront transmettre au Délégué du Championnat dans les huit jours suivant l'épreuve, les résultats qu'ils ont obtenus par fax ou par mail.

Dans le cas où un pilote participerait à une épreuve du Championnat de France le même jour qu'une épreuve du Championnat de Ligue, le montant de son engagement lui sera remboursé par la Commission de Motocross.

Cette clause ne pourra s'appliquer que si le pilote concerné démontre sa réelle participation à l'épreuve de Championnat de France considérée et s'il prévient le Délégué au minimum 10 jours avant la date de l'épreuve. Dans le cas contraire, l'engagement sera encaissé et non remboursé.

5. Récompenses lors d'une manifestation

5.1 Récompenses

Les Clubs Organisateurs récompenseront sous forme de Coupes ou Trophées, les trois premiers pilotes du classement "journée du Championnat" dans les catégories Poussins et Benjamins. Une récompense sera donnée aux pilotes 50cc. Le club organisateur se réserve le droit de récompenser en plus le nombre de pilote souhaité.

Les pilotes ne faisant pas partie du Championnat peuvent être récompensés à la discrétion de l'Organisateur. Il est cependant vivement recommandé de les inviter sur le podium, pour une meilleure clarté envers le public. L'organisateur peut récompenser suivant ses possibilités, en plus des Coupes, par des lots ou autres à sa seule discrétion. La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

6. Discipline, Contrôle technique et changement de machine

6.1 Comportement

Tout pilote engagé sur une manifestation se doit d'avoir un comportement correct.

Il est responsable de ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve. Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes des Organisateurs, du Directeur de Course et du Délégué sur l'épreuve. Aucune intervention de parents où amis ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

6.2 Communication, arrêt

Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit (sauf par les Officiels de l'épreuve).

6.3 Contrôle technique

Toutes les machines (ainsi que les casques et l'équipement du pilote) participant aux épreuves du Championnat de Bourgogne, devront être contrôlées, conformément aux règles techniques édictées par la FFM. Une attention toute particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore des machines. La protection dorsale est obligatoire et doit être présentée lors de ce contrôle.

6.4 Changement de machine sur une épreuve

Lors d'une épreuve, il sera possible de changer de machine tout en restant dans la même catégorie (65 ou 85) sous réserve que la machine soit passée au contrôle technique. Le Changement ne sera accepté que si la cylindrée de la machine souhaitée soit de la même classe que celle utilisée précédemment.

6.5 Plaques et numéro

Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au règlement technique FFM. Soit pour les MX KIDS bleu et numéro blanc.

6.6 Obligation de participation

Tout pilote engagé à une épreuve du Championnat de Bourgogne, doit obligatoirement y participer, à l'exclusion de toute autre épreuve. Sauf Championnat de France et sélection régionale ou nationale.

7. Réclamations

7.1 Procédures

Les réclamations devront être formulées par écrit, accompagnées d'un chèque de 75 € libellé à l'ordre de la FFM et adressés au Directeur de Course de l'épreuve.

Délais : dans les trente minutes qui suivent l'affichage des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée, ou aussitôt après le contrôle technique.

S'ajoutera un chèque de 75 € si cela nécessite le démontage d'un moteur 2T. Toute réclamation sera examinée par le Jury de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

7.2 Dérogations

Dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai sera porté à 48 heures.

8. Sélection régionale

8.1 La sélection sera établie par les Membres de la Commission pour chaque manifestation où la Ligue de BOURGOGNE est représentée. Les pilotes retenus titulaires ou remplaçants, seront prévenus par courrier, si possible deux mois avant la date de l'épreuve. Il leur sera envoyé un bulletin d'engagement, qui sera à retourner au Délégué ou au Président de la commission dans les plus brefs délais.

8.2 Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue dans une épreuve nationale, est tenu d'y participer. Si pour un motif autre que médical (ou tout cas examiné par la Commission de Motocross), le pilote concerné décline cette sélection, l'intégralité des points acquis en Championnat lui sera retirée. Celui-ci ne devra prendre part à une autre manifestation la veille, le jour ou le lendemain de l'épreuve concernée par la sélection dont il a fait l'objet.

9. Clauses particulières

9.1 Retour a la compétition après blessure

A la suite d'une blessure (survenue lors d'une compétition, d'un entraînement ou autre), pour toute reprise de la compétition, le pilote devra fournir un certificat de consolidation. Dans le cas contraire, sa participation lui sera refusée.

9.2 Annulation d'une épreuve

En cas d'annulation d'une épreuve, la Commission de Motocross est tenue de rembourser les droits d'engagement versés par les pilotes. La somme moins 1€ sera remis sur votre compte engage sport.

10. Extrait du Code environnement :

Le Tapis Environnement est obligatoire pour toutes les disciplines. Il doit être constitué d'une partie absorbante et d'une partie imperméable. Son utilisation sera obligatoire partout où le travail sur la moto sera autorisé par les organisateurs. Les données techniques minimum pour le tapis sont :

- Dimensions : 160 cm X 100 cm minimum
- Capacité d'absorption : 1 litre minimum
- Epaisseur : de 5 à 7 mm minimum

Le Président de la Commission du Sport Educatif
Jérôme GABETTE